



COMMUNE DE BIENVILLE
60280

Arrêté n°26-2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu la demande du 08 juillet 2024, de la société CTI située chez sogelink 69134 DARDILLY Cedex,
pour le accordement eaux usées,

ARRETE

Article premier À partir du 22 juillet 2024 et jusqu'au 01 août 2024, la société CTI va procéder au raccordement aux eaux usées des logements situées du 7 au 15 ruelle Bayard.
En conséquence, il sera interdit de stationner dans la ruelle Bayard pendant le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société CTI pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société CTI.

Fait à Bienville, le 08 juillet 2024

Le Maire, Patrick LEROUX

Par délégation du maire
QUILLÉT Philippe
1^{er} adjoint

